

Le 6 août 2018

À une session ordinaire du Conseil de la municipalité du Canton de Stanstead tenue le **SIXIÈME jour du mois d'AOÛT de l'an deux mille DIX-HUIT**, à l'heure et à l'endroit habituels des séances.

SONT PRÉSENTS: Mesdames Mary Cartmel et Louise Hébert ainsi que Messieurs Jean DesRosiers, Christian Laporte et Pierre Martineau.

EST ABSENT : le conseiller Andrew Retchless.

TOUS FORMANT QUORUM sous la présidence de madame la mairesse Francine Caron Markwell.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Me Josiane Hudon, est également présente conformément aux dispositions du *Code Municipal*.

Il y a 7 personnes dans l'assistance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse Francine Caron Markwell procède à l'ouverture de la séance, il est 19 h 30.

18-08-177

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

*Il est proposé par le conseiller Jean Des Rosiers
Appuyé par la conseillère Mary Cartmel
Il est résolu*

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

18-08-178

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

*Il est proposé par le conseiller Christian Laporte
Appuyé par la conseillère Mary Cartmel
Il est résolu*

QUE le procès-verbal du 3 juillet 2018 est adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

4. SUIVI DE LA DERNIÈRE ASSEMBLÉE PUBLIQUE DU CONSEIL

Un suivi est donné quant au panneau d'affichage de vitesse qui est commandé ainsi qu'à la demande concernant le report de la tonte des accotements afin de laisser le temps aux fleurs sauvages de fleurir (pour les abeilles et les monarques).

5. COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE DE LA MRC DE MEMPHRÉMAGOG

Aucune réunion n'a eu lieu à la MRC en juillet.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Un citoyen demande à ce que la municipalité étudie la question de réduire la vitesse à 50 km/h sur le chemin Narrows à partir de la quincaillerie jusqu'à Bleu Lavande. Il s'interroge également sur la question de la restriction de la navigation sur la baie Fitch et sur les avis d'infraction de la prévention incendie.

Une autre intervention à l'effet du changement de la limite de vitesse seulement sur le chemin Magoon Point et pas ailleurs sur d'autres chemins.

7. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE DU MOIS

La liste de la correspondance reçue au cours du mois dernier est déposée aux membres du conseil. La correspondance peut être consultée au bureau municipal pendant les heures régulières d'ouverture. Les documents seront conservés aux archives, s'il y a lieu, les autres non archivés pourront être détruits à la fin du mois courant. La correspondance sera traitée conformément aux indications du Conseil.

8. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

8.1 Dépôt du Rapport sommaire d'émission de permis

Le rapport des permis émis du mois de juillet 2018 est déposé aux membres du conseil.

8.2 Dépôt du Rapport d'inspection forestière

Le rapport du mois de juillet 2018 est déposé aux membres du conseil.

8.3 Dépôt du Procès-verbal du Comité Consultatif d'Urbanisme

Aucune réunion du Comité Consultatif d'Urbanisme n'a eu lieu le mois dernier.

18-08-179

8.4 Versement d'aide financière en vertu de la politique d'aide aux commerçants – projet du Studio de Georgeville

ATTENDU QUE le Studio Georgeville a déposé une demande d'aide financière par le biais de la politique d'aide aux commerçants de la municipalité dans les délais prescrits;

ATTENDU QUE la demande consiste à mettre en œuvre une stratégie de commercialisation en vue d'augmenter la visibilité de la galerie d'art;

ATTENDU QU'après évaluation de la demande par le comité d'administration, celui-ci recommande au conseil municipal l'octroi d'une aide financière de 2 500\$;

***Il est proposé par le conseiller Jean Des Rosiers
Appuyé par le conseiller Pierre Martineau
Il est résolu***

QUE le conseil appuie la recommandation du comité et accorde le versement d'une aide financière de 2 500\$ à Studio Georgeville, dans le cadre de la politique d'aide aux commerçants.

QUE les modalités d'attribution et de versement de l'aide financière soient exécutées en conformité avec la politique.

QUE le montant de la dépense soit approprié à même le poste budgétaire no 02 62100 996.

ADOPTÉE

18-08-180

8.5 Versement d'aide financière en vertu de la politique d'aide aux commerçants – projet de la Pépinière aquatique de Fitch Bay

ATTENDU QUE la Pépinière aquatique de Fitch Bay a déposé une demande d'aide financière par le biais de la politique d'aide aux commerçants de la municipalité dans les délais prescrits;

ATTENDU QUE la demande consiste à promouvoir les services offerts par l'entreprise;

ATTENDU QU'après évaluation de la demande par le comité d'administration, celui-ci recommande au conseil municipal l'octroi d'une aide financière de 1 000\$;

***Il est proposé par le conseiller Christian Laporte
Appuyé par le conseiller Jean Des Rosiers
Il est résolu***

QUE le conseil appuie la recommandation du comité et accorde le versement d'une aide financière de 1 000\$ à la Pépinière aquatique de Fitch Bay, dans le cadre de la politique d'aide aux commerçants.

QUE les modalités d'attribution et de versement de l'aide financière soient exécutées en conformité avec la politique.

QUE le montant de la dépense soit approprié à même le poste budgétaire no 02 62100 996.

ADOPTÉE

9. ENVIRONNEMENT

18-08-181

9.1 Revégétalisation des fossés

ATTENDU QUE le responsable de la voirie a reçu une soumission pour le matériel nécessaire à la revégétalisation des fossés;

***Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau
Appuyé par la conseillère Mary Cartmel
Il est résolu***

QUE le conseil accepte la soumission de Terraquavi au montant de 1 970\$ taxes en sus pour l'achat de paille servant à la revégétalisation des fossés.

QUE le montant de la dépense soit approprié à même le poste budgétaire no 02 47000 629.

ADOPTÉE

18-08-182

9.2 Amendement à la résolution 18-04-085

ATTENDU QUE le conseil nommait les personnes chargées de l'application des règlements concernant les rampes de mise à l'eau et du stationnement de Georgeville et Fitch Bay, tel qu'il appert de la résolution 18-04-085;

ATTENDU QU'il y a lieu d'ajouter le règlement 405-2017;

***Il est proposé par le conseiller Christian Laporte
Appuyé par le conseiller Pierre Martineau
Il est résolu***

QUE la résolution 18-04-085 soit amendée afin que soit ajouté le règlement 405-2017 concernant la tarification des rampes de mise à l'eau et du stationnement au Carré Copp aux règlements que les personnes nommées soient chargées d'appliquer.

ADOPTÉE

9.3 Règlement no 414-2018 amendant le règlement 386-2016 décrétant la création d'un programme de mise aux normes des installations septiques – Avis de motion et dépôt

La conseillère Louise Hébert donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement portant le no 414-2018 amendant le règlement 386-2016 décrétant la création d'un programme de mise aux normes des installations septiques sera présenté pour adoption.

Ce règlement a pour objet de modifier une des conditions d'éligibilité, les délais pour faire une telle demande et la durée du programme.

Dépôt du projet de règlement est effectué, lequel est disponible dès maintenant pour consultation.

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du projet de règlement au plus tard trois jours avant la séance déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

18-08-183

9.4 Activité de contrôle du phragmite

ATTENDU QUE la municipalité a prévu cette année un budget pour le contrôle des espèces exotiques envahissantes (EEE);

ATTENDU QUE le phragmite étant une EEE, celui-ci se trouve à plusieurs endroits sur le territoire et qu'il serait préférable de voir à en éliminer une partie dès maintenant afin de réduire la prolifération par dissémination des graines;

ATTENDU QUE l'inspecteur en environnement propose de retenir les services de 2 personnes moyennant rémunération afin de couper le phragmite, excaver pour en retirer les racines, recouvrir le sol d'une toile biodégradable et de revégétaliser densément l'endroit affecté;

ATTENDU QUE dans le cas où l'intervention se ferait dans la rive, le RCI 11-16 permet à la municipalité d'octroyer des permis sur un site d'EEE de faire un déblai, un remblai et ensuite revégétaliser le site, et ce, sans avoir à faire de demande préalable au Ministère de l'environnement;

***Il est proposé par le conseiller Christian Laporte
Appuyé par le conseiller Pierre Martineau
Il est résolu***

QUE le conseil mandate l'inspecteur en environnement afin de procéder au recrutement de deux personnes qui effectueront l'opération de retrait du phragmite compte tenu des délais restreints, le conseil entérinera par la suite l'embauche de ces deux personnes.

QUE le conseil autorise également la dépense pour les services d'excavation, l'achat de la toile, remblais de terre, arbustes et semences, location de conteneur et autres matériaux nécessaires au bon déroulement de l'opération.

QUE le montant de la dépense soit approprié à même le poste budgétaire 02 47000 990.

ADOPTÉE

10. TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURE

10.1 Règlement no 415-2018 concernant la limite de vitesse du chemin Magoon Point– Avis de motion et dépôt

La conseillère Mary Cartmel donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement portant le no 415-2018 concernant la limite de vitesse du chemin Magoon Point sera présenté pour adoption.

Ce règlement a pour objet de fixer la limite de vitesse sur une section du chemin Magoon Point.

Dépôt du projet de règlement est effectué, lequel est disponible dès maintenant pour consultation.

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du projet de règlement au plus tard trois jours avant la séance déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

18-08-184

10.2 Remplacement de ponceaux

ATTENDU QUE la municipalité prévoit le remplacement de plusieurs ponceaux sur certains de ses chemins;

ATTENDU QUE le responsable de la voirie a reçu une soumission à ce titre;

***Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau
Appuyé par le conseiller Jean Des Rosiers
Il est résolu***

QUE le conseil autorise le responsable de la voirie à s'approvisionner auprès de Réal Huot inc., pour la fourniture de 32 ponceaux au coût de 19 121,57\$ plus les taxes applicables, conformément à la soumission no 1105884.

QUE la dépense soit appropriée à même le poste budgétaire 02 32016 521.

ADOPTÉE

18-08-185

10.3 Calibration du détecteur de gaz pour les espaces clos

ATTENDU QUE le détecteur de gaz pour les espaces clos doit être calibré ainsi que le remplacement de cellule d'oxygène se doit d'être effectué;

ATTENDU QUE le responsable de la voirie a reçu une soumission à ce titre;

***Il est proposé par la conseillère Mary Cartmel
Appuyé par le conseiller Pierre Martineau
Il est résolu***

QUE le conseil accepte la dépense de 438,08\$ taxes en sus pour la calibration du détecteur de gaz des espaces clos et le remplacement de cellule d'oxygène, auprès de Acklands Grainger, conformément à la soumission no 300118924.

QUE la dépense soit appropriée à même les postes budgétaires 02 41501 641 et 02 41502 641.

ADOPTÉE

18-08-186

10.4 Entérinement des dépenses reliées à la réparation de divers chemins

ATTENDU QUE le responsable de la voirie a dû procéder dernièrement à la réparation de divers chemins municipaux;

ATTENDU QUE les travaux ont été effectués, il y a donc lieu d'entériner ces dépenses par le conseil;

***Il est proposé par la conseillère Mary Cartmel
Appuyé par le conseiller Pierre Martineau
Il est résolu***

QUE le conseil entérine les dépenses effectuées pour l'achat de matériel et la main d'œuvre pour la réparation de certains chemins municipaux effectués par la compagnie *Construction Goudreau*, au montant de 3 888,60\$ taxes en sus.

QUE le montant de la dépense soit approprié à même le poste budgétaire no 02 32003 521.

ADOPTÉE

18-08-187

10.5 Entérinement des dépenses reliées au retrait de l'asphalte sur Marlinton

ATTENDU QUE le responsable de la voirie a dû procéder dernièrement à l'enlèvement de l'asphalte sur le chemin Marlinton;

ATTENDU QUE les travaux ont été effectués, il y a donc lieu d'entériner ces dépenses par le conseil;

***Il est proposé par la conseillère Mary Cartmel
Appuyé par le conseiller Pierre Martineau
Il est résolu***

QUE le conseil entérine les dépenses effectuées pour les travaux d'enlèvement de l'asphalte sur le chemin Marlinton effectués par la compagnie *Excavation Renaud Bélanger inc.*, au montant de 935 \$ taxes en sus.

QUE le montant de la dépense soit approprié à même le poste budgétaire no 02 32003 521.

ADOPTÉE

11. TRÉSORERIE ET ADMINISTRATION

18-08-188

11.1 Approbation des comptes payés et à payer

Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau

Appuyé par le conseiller Jean Des Rosiers

Il est résolu

QUE le conseil approuve la liste des comptes fournisseurs soumis pour les mois de juillet et d'août 2018, et autorise la directrice générale à payer du fonds général les comptes fournisseurs conformément à la liste approuvée.

Total des comptes payés : 366 078,82 \$

Total des comptes à payer: 257 142,93 \$

QUE le conseil approuve la liste des salaires pour le mois de juillet 2018, pour un montant de 31 710,75 \$.

ADOPTÉE

11.2 Rapport des délégations de pouvoir

Le rapport des délégations de pouvoirs de la directrice générale, du responsable de la voirie et des infrastructures et du chef préventionniste sont déposés auprès des membres du conseil.

- | | |
|----------------------------------------------------------|-------------|
| • Rapport de la directrice générale | 868,42 \$ |
| • Rapport du responsable de la voirie et infrastructures | 9 839,25 \$ |
| • Rapport du chef préventionniste | 688,17 \$ |

18-08-189

11.3 Désignation du répondant en matière d'accommodement

ATTENDU QUE le 18 octobre 2017 était sanctionnée la *Loi favorisant le respect de la neutralité religieuse de l'État et visant notamment à encadrer les demandes d'accommodements pour un motif religieux dans certains organismes* (ci-après la Loi);

ATTENDU QUE les membres du personnel des organismes publics doivent agir, dans l'exercice de leurs fonctions, de façon à ne pas favoriser ni défavoriser une personne en raison de l'appartenance ou non de cette dernière à une religion, ni en raison de leurs propres convictions ou croyances religieuses ou de celles d'une personne en autorité;

ATTENDU QUE les municipalités sont assujetties à cette loi et il appartient au conseil de prendre les moyens nécessaires pour assurer le respect des mesures qui sont prévues dans la Loi;

ATTENDU QUE le conseil doit désigner au sein de son personnel, un répondant en matière d'accommodement, lequel aura pour fonctions de guider le conseil, ainsi que les membres du personnel de la municipalité, en matière d'accommodement et de leur formuler des recommandations ou des avis dans le cadre du traitement des demandes reçues;

Il est proposé par la conseillère Louise Hébert

Appuyé par le conseiller Pierre Martineau

Il est résolu

QUE le Conseil désigne la directrice générale à titre de répondante en matière d'accommodement raisonnable, compte tenu de ce qui précède.

18-08-190

11.4 Amendements à la politique salariale

ATTENDU QUE la municipalité s'est dotée d'une politique salariale en mars 2015;

ATTENDU les différents changements au sein de l'organisation, dont notamment le retrait des pompiers sous la gouvernance municipale ainsi que le nouveau poste de directeur général adjoint à venir;

ATTENDU QU'il est opportun de procéder à la mise à jour de la politique;

Il est proposé par le conseiller Christian Laporte

Appuyé par le conseiller Jean Des Rosiers

Il est résolu

QUE le conseil adopte les modifications suivantes :

- Le retrait de la section "salaire – équipe d'urgence" relative aux tâches/salaire des pompiers;
- Le retrait des bonis;
- Le retrait des classes de pompiers et sous-chef pompiers;
- Le remplacement du titre de chef pompier par directeur général adjoint avec le pointage 761;
- Le remplacement du titre de secrétaire-trésorière adjointe par commis comptable (à compter du 2 novembre seulement);
- Le remplacement du paragraphe concernant l'IPC par le suivant :

" L'IPC pourrait être octroyée en plus des échelons à chaque année. Le conseil municipal devra statuer par résolution à chaque année à ce titre. Suite aux évaluations de rendement effectués par la direction, celle-ci recommande au conseil le gain ou non d'échelon pour chacun des employés. Le conseil statue ensuite par résolution."

QUE le conseil déclare avoir pris connaissance de la nouvelle politique et se dit en accord avec les termes.

QUE les présents amendements fassent partie intégrante de la politique.

ADOPTÉE

18-08-191

11.5 Abonnement à Microsoft Exchange

ATTENDU QUE Microsoft Exchange s'avère être un outil quasi-indispensable pour toute entreprise et/ou corporation car il permet non seulement l'hébergement des courriels sur un serveur externe et ce sans limite de temps ou de capacité, mais également le partage des calendriers Outlook et les tâches, l'accès à distance des courriels et autres fonctions utiles;

ATTENDU QUE la directrice générale recommande vivement l'abonnement et ce pour 8 postes;

ATTENDU QU'il en coûte 6,95\$/mois/utilisateur;

Il est proposé par le conseiller Jean Des Rosiers

Appuyé par la conseillère Mary Cartmel

Il est résolu

QUE le conseil accepte l'offre de service de *Informatique ASR* pour l'abonnement et l'installation de Microsoft Exchange sur 8 postes à la Mairie, pour un montant de 6,95\$/mois/utilisateur plus les frais d'installation (de 4 à 10 heures).

QUE le montant de la dépense soit approprié à même les postes budgétaires des départements respectifs ayant pour objet 414.

ADOPTÉE

18-08-192

11.6 Amendement à la résolution 18-07-169

ATTENDU QUE le conseil autorisait la participation de messieurs Pierre-Luc Doyon, Joseph Shakeshaft, et Pierre Simard à la fin de l'été ou l'automne prochain pour la formation Urgence-Vie, tel qu'il appert de la résolution 18-07-169;

ATTENDU QUE la résolution indiquait que la CNESST assume les frais pour les 3 inscriptions, alors que seule une des trois sera gratuite;

***Il est proposé par la conseillère Louise Hébert
Appuyé par le conseiller Jean Des Rosiers
Il est résolu***

QUE la résolution 18-07-169 soit amendée afin que soit remplacé le paragraphe suivant :

" **ATTENDU QUE** la CNESST assume les frais pour 3 inscriptions; "

Par

" **ATTENDU QU'**une seule des trois inscriptions sera assumée par la CNESST et les deux autres, au coût de 109\$ taxes en sus/participant;"

QUE le conseil accorde la dépense de ces deux inscriptions. Le montant de la dépense est approprié à même les postes budgétaires no 02 32000 454 pour le 2/3 et 02 47000 454 pour le tiers.

ADOPTÉE

18-08-193

11.7 Amendement à la résolution 18-06-150

ATTENDU QUE le conseil acceptait la proposition d'entente de départ à la retraite de Mme Denise Girard, tel qu'il appert de la résolution no 18-06-150;

ATTENDU QU'afin d'assurer la confidentialité de ladite entente, il est préférable de ne pas annexer ladite entente au procès-verbal;

***Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau
Appuyé par la conseillère Mary Cartmel
Il est résolu***

QUE la résolution 18-06-150 soit amendée afin que soit retirée la mention suivante :
" (...) jointe en annexe pour faire partie intégrante de la présente résolution."

ADOPTÉE

18-08-194

11.8 Colloque sur la sécurité civile 2018

ATTENDU QUE le colloque sur la sécurité civile se tiendra les 23 et 24 octobre prochains au Centre des Congrès de Québec;

ATTENDU QUE les conseillers Louise Hébert et Pierre Martineau ont démontré leur intérêt à participer à ce colloque;

***Il est proposé par le conseiller Jean De sRosiers
Appuyé par le conseiller Christian Laporte
Il est résolu***

QUE le Conseil autorise les inscriptions au colloque sur la sécurité civile de Mme Louise Hébert et M. Pierre Martineau au coût de 350\$/inscription taxes en sus.

QUE les frais de déplacements, de repas, d'hébergement et de stationnement seront remboursés uniquement sur démonstration de pièces justificatives et en respect du manuel de l'employé/élu.

QUE le montant de ces dépenses est approprié à même les postes budgétaires 02 11000 454 et 02 11000 310.

ADOPTÉE

11.9 Règlement no 416-2018 concernant la gestion contractuelle – Avis de motion et dépôt

Le conseiller Christian Laporte donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement portant le no 416-2018 concernant la gestion contractuelle sera présenté pour adoption.

Ce règlement a pour objet de prévoir des mesures relatives à la gestion contractuelle pour tout contrat qui sera conclu par la Municipalité, incluant certaines règles de passation des contrats pour les contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$ et de moins de 100 000 \$;

Dépôt du projet de règlement est effectué, lequel est disponible dès maintenant pour consultation.

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du projet de règlement au plus tard trois jours avant la séance déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

12. HYGIÈNE DU MILIEU

13. SÉCURITÉ PUBLIQUE

18-08-195

13.1 Acquisition d'un nouvel ordinateur pour le chef préventionniste

ATTENDU QU'il y a lieu d'acquérir un ordinateur portable pour le chef préventionniste;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu la soumission de la compagnie *Informatique ASR* et que celle-ci répond aux besoins de la municipalité;

***Il est proposé par le conseiller Jean Des Rosiers
Appuyé par la conseillère Louise Hébert
Et résolu***

QUE le conseil accepte l'offre de la compagnie *Informatique ASR* concernant l'achat d'un ordinateur portable pour le chef préventionniste au montant de 889,90\$ taxes en sus. Le montant de la dépense sera approprié à même le poste budgétaire no 02 22000 641.

ADOPTÉE

18-08-196

13.2 Amendement à la résolution 18-06-153

ATTENDU QUE le conseil nommait M. Brian Wharry à titre de chef préventionniste pour la municipalité, et lui accordait les mêmes conditions d'emploi auxquelles il avait droit en 2017, le tout tel qu'il appert de la résolution no 18-06-153;

ATTENDU QU'il est opportun de clarifier ce que comprend le terme "conditions d'emploi";

***Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau
Appuyé par le conseiller Christian Laporte
Il est résolu***

QUE la résolution 18-06-153 soit amendée afin que soit remplacée la mention suivante : "les conditions d'emploi (...)" par "le taux horaire auquel (...)".

ADOPTÉE

14. LOISIRS ET CULTURE

18-08-197

14.1 Nettoyage des graffitis au pont couvert

ATTENDU les démarches entreprises par la municipalité afin de faire classer le pont couvert à titre de monument historique par le Ministère de la Culture et des Communications (MCCQ);

ATTENDU la présence de nombreux graffitis sur ledit pont;

ATTENDU QU'il est nécessaire de faire nettoyer les graffitis rapidement afin que le pont soit classé comme tel;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une offre de service de M. Scott Hatch pour ce faire;

***Il est proposé par le conseiller Jean Des Rosiers
Appuyé par la conseillère Louise Hébert
Il est résolu***

QUE le conseil accepte l'offre de service de M. Scott Hatch pour le nettoyage des graffitis au pont couvert, à un taux horaire de 22\$ pour environ 80 heures de travail, échafaudage et échelles fournis.

QUE le conseil autorise également la dépense pour l'achat des produits nettoyants, vêtements, gants, masques et autres pour la réalisation du nettoyage (environ 1 500\$).

QUE le montant de la dépense soit approprié à même le poste 02 70190 721.

ADOPTÉE

18-08-198

14.2 Demande d'appui au Musée Copp's Ferry

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu du Musée Copp's Ferry une demande d'appui moral et financier pour la demande de subvention auprès de la MRC Memphrémagog dans le cadre du *Programme de soutien financier aux initiatives culturelles de la MRC de Memphrémagog*;

ATTENDU QUE le projet consiste en l'exposition sur l'histoire des voyages sur le lac Memphrémagog;

***Il est proposé par la conseillère Mary Cartmel
Appuyé par la conseillère Louise Hébert
Il est résolu***

QUE la Municipalité du Canton de Stanstead appuie le projet décrit ci-dessus du Musée Copp's Ferry présenté à la MRC de Memphrémagog dans le cadre du *Programme de soutien financier aux initiatives culturelles de la MRC de Memphrémagog*, ainsi que le montant de 5 900 \$ demandé.

QUE le conseil accorde une aide financière de 1 000 \$ en appui à ce projet conditionnellement à ce que la demande soit retenue par la MRC.

QUE le montant de la dépense est approprié à même le Surplus libre.

ADOPTÉE

18-08-199

14.3 Mandat pour l'étude de l'aménagement d'un sentier

ATTENDU QUE la municipalité avait mandaté la compagnie Eskair en 2016 afin d'élaborer une étude pour l'aménagement d'un sentier multifonctionnel dont l'idée était de relier le parc Thayer et le parc Forand;

ATTENDU QUE compte tenu que ledit sentier devait empiéter sur certaines propriétés privées et vu les réticences des propriétaires concernés face au projet, la municipalité a donc dû revoir le tracé du sentier;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu deux offres de services pour élaborer cette étude pour le sentier qui se situerait plutôt sur les chemins municipaux Kohl, Bégin et Noël;

Il est proposé par le conseiller Jean Des Rosiers

Appuyé par la conseillère Mary Cartmel

Il est résolu

QUE le conseil accepte l'offre de service de *Les Sentiers de l'Estrie inc.* au montant de 2 079 \$ taxes en sus, concernant l'étude prévoyant l'aménagement d'un sentier multifonctionnel à Fitch Bay, aux chemins Kohl, Bégin et Noël.

QUE le montant de la dépense soit approprié à même le poste budgétaire 02 70290 727.

ADOPTÉE

15. VARIA

16. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Un citoyen pose diverses questions relativement à l'emplacement du sentier multifonctionnel, le colloque sur la sécurité civile, les espèces exotiques envahissantes, la pancarte annonçant le parc Forand à être installée ainsi que l'idée d'intégrer un panneau expliquant les règles de vitesse sur la baie Fitch.

Une autre intervention quant à la rampe de mise à l'eau au parc Forand, à l'effet que la dalle devrait être rallongée.

18-08-200

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

La levée de la séance est proposée par le conseiller Jean Des Rosiers, il est 20h24.

Mme Francine Caron-Markwell
Mairesse

Me Josiane Hudon
Directrice générale et secrétaire-
trésorière